

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1739)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 262

présenté par

Mme Dubié, M. Giraud, M. Schwartzberg, M. Braillard, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse,
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert,
M. Saint-André et M. Tourret

ARTICLE 21

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , d'équilibre et de diversité de l'offre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel propose de préciser les éléments qui devront être étudiés dans le rapport annuel de la CNAC.

Il propose d'introduire la notion d'équilibre et de diversité de l'offre commerciale parmi les d'informations relatives à la connaissance des territoires.

Un des enjeux des problématiques relatives à l'aménagement commercial étant évidemment le maintien d'une offre commerciale équilibrée et diversifiée sur les territoires.